



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 5 260 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la rivière Péribonka, ce joyau de notre patrimoine collectif régional est gravement endommagée par la coupe forestière entreprise sur ses rives depuis 2008;


CONSIDÉRANT QU'il est urgent d'arrêter la catastrophe afin d'assurer le développement récréotouristique de la rivière;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, appuyons les démarches du Comité de sauvegarde de la rivière Péribonka (CSRFP) en faveur d'une Péribonka sauvage et demandons à notre gouvernement :

- de retarder la coupe forestière dans le couloir visuel de la rivière Péribonka jusqu'à ce qu'une solution socialement acceptable soit trouvée;
- de substituer à la méthode de la coupe mosaïque une méthode de coupe plus respectueuse des paysages et de la vocation récréotouristique de la rivière;
- d'instaurer des mécanismes rigoureux de surveillance du projet de coupe ainsi modifié.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Denis Trottier, Roberval

26 mai 2010
Date